

OCPA : abonnements TPG

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **32 (2002)**

Heft 4

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

deux vitesses, encore moins dans un rationnement des soins pour les patients âgés à revenus modestes.»

Eviter les ghettos

Le nouveau conseiller d'Etat reconnaît que le système de prestations complémentaires, mis en place par l'OCPA, a atteint ses objectifs. «Pourtant, il y a toujours des personnes âgées qui, par dignité, renoncent aux prestations complémentaires auxquelles elles ont droit. Les prestations complémentaires ont été votées, elles sont légales, ce n'est pas assimilable à un cadeau. C'est par des actions proches des aînés, sur le terrain, que nous pourrions faire passer l'information.» Même remarque concernant le lancinant problème de l'isolement. «Malgré le développement des services sociaux, certaines personnes passent entre les mailles du filet. Par nos actions de proximité, nous devons tenter de les découvrir et de les aider.»

Aujourd'hui, le canton de Genève compte environ 70 000 personnes en âge de retraite et ce chiffre va sensiblement augmenter dans les dix années à venir. Pierre-François Unger dédramatise la situation. «Il s'agit d'assurer le continuum des futurs retraités et d'éviter les notions de ghetto. Il est indécent de considérer les aînés comme des personnes à charge. Ce sont eux qui nous ont créés et qui ont développé l'économie du pays. Nous leur devons un immense respect.»

Reste que les conséquences de l'augmentation des personnes arrivant au grand âge sont préoccupantes. Il existe aujourd'hui 3500 places dans les EMS genevois, or il en faudrait 1000 de plus dans les six années à venir. «Si l'on décide aujourd'hui de les construire, il faudra compter une dizaine d'année avant leur mise en fonction. Je pense qu'il serait plus réaliste de transformer des immeubles existants, disponibles rapidement.»

Sentiment d'insécurité

Au cœur des villes, les personnes âgées font aujourd'hui part d'une inquiétude légitime. Elles se sentent en insécurité. «Il est exact que ce sentiment gagne peu à peu la population des aînés. Encore une fois, c'est en décentralisant nos administrations, en étant présents dans les quartiers et

en collaborant avec les départements de Micheline Calmy-Rey et de Micheline Spoerri, que nous tenterons de redonner confiance aux personnes âgées. Je pense que l'incivilité ou les agressions verbales sont ressenties comme des menaces par les aînés. Il faudrait créer des centres de rencontres, notamment dans les quartiers périphériques, afin de développer des liens entre les générations.»

Père de deux grands fils qu'il dépeint avec fierté comme des enfants parfaits, Pierre-François Unger avoue être très attaché au noyau familial. Son leitmotiv tient en un seul mot: la passion. «J'ai toujours été passionné. Par la voile, durant

mon adolescence (j'ai d'ailleurs financé mes études en travaillant sur les voiliers), par l'être humain, par la guitare électrique aussi...»

Au revers de son costume, il arbore une broche en forme de guitare et une «Fender» électrique trône dans un coin de son bureau. Le nouveau chef du DASS apprécie la virtuosité d'Eric Clapton et il n'hésite pas, à certaines occasions, à endosser une veste à franges et des jeans râpés, pour se lancer dans un solo de guitare endiablé. L'homme est un rocker, il adore la musique. C'est plutôt rassurant, pour un politicien!

J.-R. P.

OCPA

Abonnements TPG

Vous avez perdu ou on vous a volé votre abonnement aux Transports publics genevois (TPG). Voici la marche à suivre pour obtenir un duplicata.

En cas de **perte de votre abonnement**, vous vous rendez au Service cantonal des objets trouvés, rue des Glacis-de-Rive 7, à Genève, muni d'une photo et d'une pièce d'identité. Une déclaration de perte et une demande de remplacement de votre abonnement seront établies. La somme de Fr. 20.- vous sera demandée.

Lors de cette démarche, vous recevrez un laissez-passer valable 10 jours qui vous permettra de circuler sur le réseau des Transports publics genevois en attendant de recevoir le duplicata de votre abonnement.

En cas de **vol de votre abonnement**, vous devrez d'abord déposer une plainte auprès d'un poste de police; Fr. 20.- vous seront demandés.

Vous vous présenterez ensuite, avec une copie de la plainte, une photo et une pièce d'identité, dans l'une des trois agences TPG (Rive, Cornavin ou Bachel), où seront remplies la déclaration de perte et la demande de remplacement de votre abonnement. Le laissez-passer qui vous est nécessaire pour utiliser temporairement les transports publics vous sera remis.

L'établissement du duplicata de votre abonnement prendra quelques jours et vous pourrez le retirer auprès de l'agence des TPG préalablement déterminée, contre paiement de Fr. 20.-. Soyez prudents, car les TPG ne délivrent qu'un seul duplicata par année.

Pour rappel, l'OCPA accorde un abonnement annuel des Transports publics genevois (TPG) aux bénéficiaires de prestations mensuelles régulières. Cet abonnement donne droit à la libre circulation sur l'ensemble du réseau genevois. Il est donc nécessaire d'acheter un billet pour se rendre en France.

OCPA
Office cantonal des personnes âgées

Route de Chêne 54
Case postale 378
1211 Genève 29
Tél. 022/849 77 41
Fax 022/849 76 76
www.geneve.ch/social/OCPA

Accueil au public (rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h
de 13 h à 16 h